



CAP - Modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général et création d'une unité facultative de mobilité

publié le 05/09/2019

Descriptif :

Informations publiées dans l'Arrêté du 30 août 2019 publié au JO des 3 & 5 Septembre 2019.

Vous trouverez ci-joints :

- l'Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les **modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général** publié au [J.O. du 5 Septembre 2019 \(texte 13\)](#)
- l'Arrêté du 30 août 2019 portant **création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro** dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle publié au [J.O. du 3 Septembre 2019 \(texte 27\)](#)

Documents joints



[CAP_Modalités évaluation EG](#) (PDF de 244.7 ko)

Arrêté du 30 Août publié au JO du 5 Septembre 2019 (Texte 13)



[CAP_Création UF Mobilité et Attestation MobilitéPro](#) (PDF de 170.2 ko)

Arrêté du 30 Août 2019 publié au JO du 3 Septembre 2019 (Texte 27)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.